



INTERCO 44

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTION
NANTES METROPOLE

A l'attention de Madame la Directrice des
Ressources Humaines de Nantes Métropole

Nantes, le 13 juin 2014,

Objet : Prise en charge de la carte Libertan « sur mesure »

Madame,

Je profite de la réception du compte-rendu de notre réunion CFDT / DRH du 14 avril dernier pour vous relancer sur un point évoqué ensemble, celui de la prise en charge de la nouvelle carte Libertan « sur mesure ».

La CFDT a salué la mise en place de la carte Libertan « sur mesure » mise en place par la TAN et Nantes Métropole qui simplifie l'accessibilité des transports en commun aux usagers par un système innovant de post-paiement des titres de transport s'adaptant automatiquement à l'offre tarifaire la plus avantageuse pour l'utilisateur.

Cependant, dès sa mise en place en novembre 2013, la CFDT a regretté que Nantes Métropole n'ait pas prévu pour ses propres agents une adaptation de la participation employeur pour la carte Libertan « sur mesure ». Les agents qui utilisent le vélo et surtout la marche comme premier moyen de déplacement, et pour qui les transports en commun sont un moyen complémentaire, sont ainsi peu soutenus dans leur comportement. De plus, les agents bénéficiant de la participation employeur pour leurs abonnements TAN mensuels ou annuels sont, de fait, gagnants pour leurs déplacements personnels. Pour toutes ces raisons, la CFDT demande que la carte Libertan « sur mesure » bénéficie de la participation employeur.

Le 15 avril, vous nous avez confirmé qu'une étude de faisabilité était en cours pour lever les obstacles techniques et juridiques. Il semble qu'aujourd'hui une solution ait été trouvée. Pouvez-vous nous confirmer ce point et, le cas échéant, expliciter les contours du dispositif de prise en charge ?

La CFDT reste bien entendu disponible pour échanger sur le sujet. Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire de Section
Gurval Quartier